




T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89

 cftcfae@free.fr  <http://www.cftc-fae.fr>  facebook.com/groups/CftcFAE

N°323- Le 30 mai 2014

PROJET D'ALLEGEMENT DES COTISATIONS RETRAITES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

La ministre de la Fonction publique M. LEBRANCHU a proposé ce jour un allègement dégressif des cotisations retraites des agents publics touchant entre 1 et 1 Smic et demi.

La mesure, qui devrait être inscrite dans la prochaine loi de finances rectificatives s'appliquerait en janvier 2015. Elle se traduira par une hausse du pouvoir d'achat de 558 euros annuels pour les agents au Smic et sera dégressive jusqu'à 50 euros pour les autres agents concernés. Au total quelques 2,2 millions d'agents devraient en bénéficier et c'est très bien.

Cette mesure bénéficierait à 100% des catégories C, mais uniquement à 70% des catégories B et 20 % de la catégorie A (seuil limite IM 469, soit 2168 E hors primes).

Cette proposition inspirée du pacte de responsabilité se heurte dans la Fonction publique à la logique des grilles de rémunération et des catégories A, B, C.

S'il fallait effectivement améliorer les petites rémunérations, 30 % des personnels de catégorie B et 80 % des catégories A n'accepteront pas d'être mis de côté.

LA CFTC A DONC DEMANDE L'EXTENSION DE CETTE MESURE A L'ENSEMBLE DES CATEGORIES.

TOUS LES AGENTS PUBLICS SONT DEFENDUS PAR LA CFTC.

LA CFTC DEMANDE AUSSI L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS SUR LE POINT D'INDICE ET LA REFORME DES GRILLES INDICIAIRES.